

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed -
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –
Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET
Bertrand - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine -
DELCAMBRE Chantal – DEVRED Sylvain

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame CASPERS Mauricette
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusés :

Madame MARTIN Nuccia - Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

DECISIONS MUNICIPALES

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions municipales suivantes :

19/2022 : Convention de mise à disposition de jardins familiaux à l'Association des Jardins Familiaux à compter du 8 avril 2019 pour une durée de trois ans moyennant une cotisation annuelle de 316 € (21 parcelles à 15 € et 1 à l'euro symbolique).

20/2022 : Marché de travaux – remplacement du système de ventilation et d'émetteurs de chaleur de la salle du Conseil Municipal et de la salle des mariages confié à la SAS HECFEUILLE à GUESNAIN pour 134 811,60 € ttc.

21/2022 : Contrat de cession d'un spectacle pour les festivités du Nain Gaillou auprès de NATH EVENEMENTS à LANDRETHUN LES ARDRES le 7 mai 2022 pour 5900 € TTC.

22/2022 : Signature d'un bail à ferme avec la GAEC WILLIOT de DECHY pour l'exploitation des parcelles ZB 161 et ZB 103 Le Nord du Grand Marais à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 9 ans fixé à 3 quintaux de blé à l'hectare (71.61 €).

23/2022 : Prise en charge des frais de formation approfondissement BAFA à

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902768-20220916-DEL160920221-DE

hauteur de 339,00 € TTC auprès du CEMEA de LILLE.

24/2022 : Contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne de la médiathèque auprès de la sté MICROLIB de BREUILLET à compter du 30/3/2022 pour 12 mois pour 171.00 € ht

25/2022 : Avenant au marché de services pour le transport des personnes en autocar pour sorties extérieures précisant le tarif relais conducteur auprès de la Sté Les Autocars Douaisiens soit :

- Relais Fresnes les Montauban : 126 € ht
- Relais Assevillers : 144 € ht
- Relais Ressons : 229,50 € ht.

26/2022 : Convention avec la Société PL SECURITE d'AUBY pour le gardiennage de nuit lors des fêtes du Nain Gaillou les 6/7/8 mai 2022 pour 650 €.

27/2022 : Contrat pour campagne de dératisation 2022/2023 avec la Sté HYSERCO à DECHY pour 1 549,09 € HT.

28/2022 : Indemnités de jury extérieur pour les examens instrumentaux de fin d'année à l'école de musique le 25/5/2022 classes de percussions, trompette-trombone soit 38,92 € par jury d'examen.

29/2022 : Indemnités de jury extérieur pour les examens instrumentaux de fin d'année à l'école de musique le 04/06/2022 classes de clarinette, flûte-saxophone, soit 38,92 € par jury d'examen.

30/2022 : Acquisition d'une tondeuse autoportée auprès de la Sté AGRI MECA de DECHY pour un montant total de 38 529,42 HT soit 46 235,31 € ttc avec un financement auprès du Crédit Agricole Nord de France d'une durée de quatre ans au taux de 0,75 % - échéance annuelle.

31/2022 : Contrat de location et de maintenance des postes téléphoniques pour les services administratifs de la mairie auprès de la Sté NXO à LESQUIN à compter du 15/9/2022 pour une durée de 5 ans - loyer trimestriel fixé à 526,50 €.

32/2022 : Convention de mise à disposition d'un local situé salle Brassens avec l'Association « La Boule Guesninoise » pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2022 moyennant la participation aux frais de chauffage, eau et électricité pour 1 040 € par an payable en 3 fois.

33/2022 : Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la tribune du Stade Robert Barran confiée à la Sté HEXA INGENIERIE pour 25 650 € ht.

34/2022 : Convention d'utilisation de la piscine Sourcéane de Sin le Noble pour les classes de CE1 le jeudi matin pour l'année scolaire 2022/2023

35/2022 : Marché accord-cadre à bon de commande pour l'entretien de la pelouse du Stade Delfosse confié à la Sté ID VERDE SAS - 653 avenue Kennedy à BOUCHAIN pour 2508.00 € ttc

36/2022 : Contrat d'assurance dommages aux biens confié à la Sté SA Conseils - composée de GROUPAMA à REIMS et CA CONSEILS à Auberchicourt pour 18 720 € à compter du 1^{er} juillet 2022

37/2022 : Contrat d'assurance flotte automobile confié à la Sté SA Conseils - composée de GROUPAMA à REIMS et CA CONSEILS à Auberchicourt pour 2566.97 € ttc

38/2022 : Contrat pour vérification électrique des bâtiments communaux confié à la sté SOCOTEC à LESQUIN pour deux ans à compter du 1/9/2022 pour 1 818 €

39/2022 : Contrat pour vérification des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité confié à la sté SOCOTEC à LESQUIN pour 1 908 €

40/2022 : Marché accord cadre à bons de commande pour la fourniture de repas scolaires en liaison froide avec la Sté LYS RESTAURATION à LYS LEZ LANNOY pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022.

41/2022 : Contrat de maintenance et vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public confié à la Sté VEOLIA - LENS - pour un poteau incendie /bouche incendie (40,00 € ht) - pour un poteau d'aspiration (78 € ht)

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Gaston LAMBERT